

## VOTRE CFPPA

Le centre de Marseille se trouve dans un parc de pinède et de jardins méditerranéens, aux pieds du Parc national des Calanques, dans Marseille.

A Valabre le centre se trouve dans un parc forestier proche des villes de Gardanne et d'Aix-en-Provence.

Les apprenants bénéficient sur le site d'un self, de salles informatiques, d'un centre de documentation et de ressources. Par ailleurs, ils sont sensibilisés à l'environnement et au tri des déchets.

Grâce à de nombreux partenariats avec le Parc national des Calanques, la ville de Marseille, la SERAM, la SEM et d'autres, les chantiers écoles sont riches et divers.



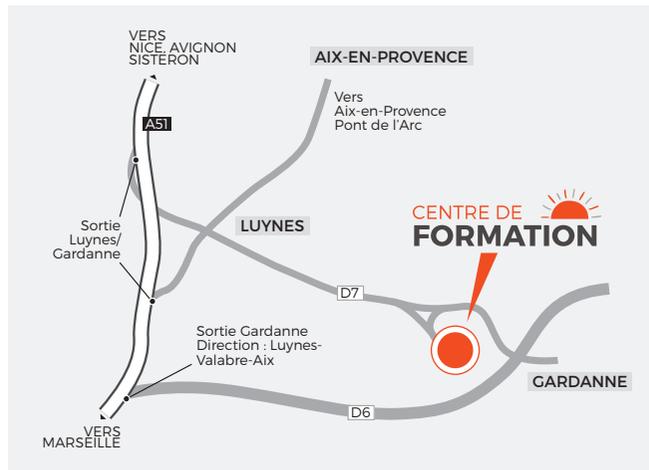
## + LES PLUS DU CFPPA

- Suivi individualisé, aide personnalisée
- Bonne intégration dans le monde du travail
- Compétences développées par le CFPPA, recherchées par les entreprises
- Une exploitation agricole, support pédagogique et d'expérimentation

■ Le CFPPA est en capacité d'accompagner des publics en situation de handicap (PSH). Pour plus d'information, contactez notre référent handicap :

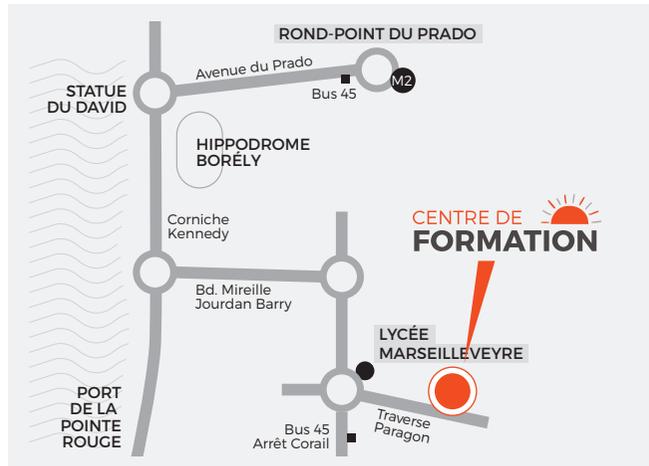
handicap.cfppa.aix-valabre@educagri.fr

■ La formation se déroule en présentiel.



## CFPPA - AIX-VALABRE

Chemin du Moulin fort - 13548 Gardanne Cedex  
Tél. : 04 42 58 46 41 - cfppa.aix-valabre@educagri.fr



## CFPPA - MARSEILLE

89 Traverse Paragon - CS 30042 - 13272 Marseille cedex 02  
Tél. : 04 91 16 78 50 - cfppa.marseille@educagri.fr

[www.campusnatureprovence.com](http://www.campusnatureprovence.com)

Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !  
[www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille](https://www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille)



## MÉTIERS VERTS

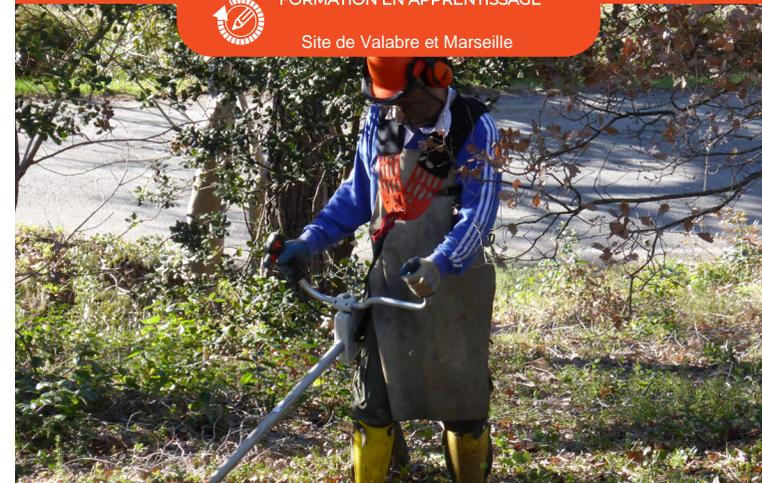


## Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

### JARDINIER PAYSAGISTE

FORMATION EN APPRENTISSAGE

Site de Valabre et Marseille





**CAPA**

**JARDINIER PAYSAGISTE**



**RNCP 38386** Date de publication de la fiche 18-12-2023

Certificateur MASA

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Emploi d'ouvrier qui exécute des tâches suivant les directives qui lui sont données par l'employeur ou le chef d'équipe. Le jardinier paysagiste travaille pour les entreprises paysagistes, les villes, les collectivités territoriales.

Il entretient les espaces verts ou les jardins ; il procède aux travaux d'aménagement (drainage), arrosage, décoration, plantation de végétaux d'ornement.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgé(e) de 16 à 30 ans (29 ans révolus), entrée possible dès 15 ans si la scolarité a été suivie jusqu'en fin de 3ème,
- Maîtriser la lecture, l'écriture et les 4 opérations,
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'entretien et de création de jardin espaces verts ou une collectivité territoriale,
- Satisfaire à l'entretien individuel de motivation.

Les demandes d'admission ne se font pas par l'établissement d'origine (collège ou lycée). Le candidat prend contact directement avec notre organisme de formation qui lui adresse un dossier de candidature.

## LES DEBOUCHÉS

Le CAPA JP a pour objectif premier l'insertion professionnelle, mais la poursuite d'études est possible vers :

- Bac Pro Aménagements paysagers
  - BP Aménagements paysagers
  - BP Métiers de la piscine
  - CS Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés
- la préoccupation croissante pour le cadre de vie, fait des ces métiers une activité en expansion.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

**Durée :** Alternance entre entreprise et centre de formation sur 2 ans. 400h de formation par an (1 semaine par mois en centre)

**Statut :** salarié sous contrat d'apprentissage.

**Niveau de formation :** Niveau 3 (anciennement V).

**Méthodes mobilisées :** Notre organisme de formation s'engage à mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et les moyens nécessaires à la réussite du diplôme visé. Un Référent Expert dans le secteur garantit la cohérence et le suivi de la progression de chaque participant.

## UNE FORMATION MODULAIRE VISANT L'ACQUISITION DE SAVOIRS-FAIRE PROFESSIONNELS

CAPACITÉS/UC	CAPACITES INTERMEDIAIRES
<b>CAPACITES GENERALES</b>	
Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	Prendre position dans une situation à caractère sociale
	Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	S'exprimer à travers une réalisation personnelle
	Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
Interagir avec son environnement social	Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
	S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif
<b>CAPACITES PROFESIONNELLES</b>	
Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager	Entretien la végétation
	Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères
Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager	Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
	Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements	Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
	Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements
S'adapter à des enjeux professionnels locaux	Les jardins urbains hors sol

**Suivi et évaluations :** Le suivi et l'évaluation de la progression et des acquis est réalisé par le Référent Expert pour la formation en centre et le Tuteur pour la période de formation en entreprise.

**Tarifs :** formation gratuite et rémunérée.

L'apprentissage donne droit à une rémunération selon les grilles nationales en vigueur  
 Plus d'infos sur la grille de salaire des apprentis : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

Le **taux de réussite** des apprentis du CAPA JP en apprentissage 2022/2023 sur Valabre et Marseille est de 100 %

Le **taux d'insertion** professionnelle sur Valabre est de 43% sur Marseille de 90%

## LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

Formation individualisée, assistance scolaire individuelle, Lien fort entreprise-apprenti-centre de formation,insertion et intégration vers l'emploi facilitée, formation technique et pratique.

### AIDES EXCEPTIONNELLES

Pour tout nouveau contrat signé avant la fin d'année civile :

#### Pour les employeurs

- - de 18 ans : 6000 € | +de 18 ans : 6000 €
- Aide supplémentaire pour l'embauche d'un apprenti en situation de handicap : jusqu'à 4000 €

#### Pour les apprentis

- Aide au permis de conduire : 500 € (sous conditions)
- Aide pour le 1er équipement: 500 € (sous conditions)

## POUR EN SAVOIR PLUS OU S'INSCRIRE

Contactez-nous par téléphone ou par mail

### VALABRE

Tél : **04 42 93 87 44** - [cfppa.apprentissage-valabre@educagri.fr](mailto:cfppa.apprentissage-valabre@educagri.fr)

### MARSEILLE

Tél : **04 91 16 78 50** - [cfppa.marseille@educagri.fr](mailto:cfppa.marseille@educagri.fr)